



## Démission contrat de travail a duree indéterminée étudiant

Par **bseb25**, le **24/07/2012** à **22:09**

Bonjour, je travail dans un Hypermarché, j'ai un contrat de travail a durée indéterminée temps partiel étudiant mais je souhaite démissionner par ce que ça se passe assez mal. Quelles sont les démarches a faire ? y'a t'il un préavis ?

pour la démission sur mon contrat il est indiqué : la résiliation sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties ne pourra intervenir qu'en respectant le préavis dont les conditions sont fixées a l'article 3 de l'annexe 1 de la convention collective sauf cas de faute grave ou de force majeure.

Je suis embauché depuis le 11 Mai et en période d'essai pendant 2 mois, cette période c'est donc terminé le 10 juillet.

Merci de votre attention et pour vos réponses

Par **pat76**, le **25/07/2012** à **19:35**

Bonjour

Vous envoyé votre lettre de démission par courrier recommandé avec avis de réception.

Le préavis débutera le jour de la réception de votre lettre par l'employeur.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Le préavis sera certainement d'un mois. Demandez à consulter la convention collective. L'employeur doit en tenir un exemplaire à votre disposition.

Vous avez eu une visite médicale d'embauche à la médecine du travail avant la fin de votre période d'essai?

Par **bseb25**, le **25/07/2012** à **22:47**

Merci de votre réponse. Non pour le moment aucune visite médicale

Par **pat76**, le **26/07/2012** à **16:59**

Bonjour

C'est une obligation de l'employeur de vous envoyer à la médecine du travail avant la fin de la période d'essai de passer une visite médicale d'embauche (article R 4624-10 du Code du Travail).

Indiquez à votre employeur que vous allez informer l'inspection du travail que vous n'avez pas eu de visite médicale d'embauche, cela vous permettra peut être de ne pas avoir de préavis à effectuer...

Par **bseb25**, le **26/07/2012** à **23:48**

Merci beaucoup je vais essayer.